

La meilleure alternative pour moderniser le système électoral du Canada : le scrutin à ballotage instantané

De Maxime Dubé, à titre individuel

Résumé

Dans le cadre de la réforme électorale entreprise par le gouvernement actuel, de nombreux systèmes d'élection sont en concurrence pour remplacer le système uninominal majoritaire à un tour actuel. Le présent article défend le scrutin à ballotage instantané comme la meilleure alternative au système uninominal majoritaire à un tour, actuellement en vigueur au Canada. Le scrutin à ballotage instantané résout la plupart des problèmes des Canadiens avec le système actuel et offre l'option la plus facile à adopter pour tous les organismes impliqués dans une élection fédérale. En outre, il ne produit pas de coalitions gouvernementales comme le font d'autres systèmes, et permet ainsi de conserver un État fort et efficace. On ne doit envisager le vote obligatoire qu'après avoir exploré les méthodes qui encourageront les citoyens à aller voter. Par ailleurs, il ne faudrait pas autoriser le vote en ligne en raison des éventuels risques de sécurité.

Introduction

Le système actuel de scrutin uninominal majoritaire à un tour a longtemps été très répandu partout dans le monde, et c'est encore vrai aujourd'hui. Il s'agit de l'« un des systèmes électoraux les plus anciens et les plus simples »¹. Ce système est par exemple employé dans toutes les élections législatives au Canada, pour les élections parlementaires nationales au Royaume-Uni et aux États-Unis ainsi qu'en Inde et dans la plupart des îles des Caraïbes². Le parti libéral majoritaire, au gouvernement depuis l'élection générale de 2015, et son dirigeant Justin Trudeau avaient fait la promesse électorale que l'élection générale de 2015 serait la dernière élection fédérale organisée avec un scrutin uninominal majoritaire à un tour³. La question qui se pose est donc la suivante : Quel est le système électoral le mieux adapté aux élections canadiennes pour remplacer le système uninominal majoritaire à un tour? Cet article explique pourquoi, parmi les multiples alternatives possibles, le système de scrutin à ballotage instantané est le meilleur système électoral pour le Canada. Pour ce faire, nous allons d'abord passer en revue les principales réclamations des Canadiens à l'égard du système uninominal majoritaire à un tour. Nous verrons ensuite pourquoi le scrutin à ballotage instantané constitue l'alternative la plus appropriée pour remplacer le système uninominal majoritaire à un tour au Canada. Pour terminer, nous examinerons les notions de vote obligatoire et de vote en ligne, afin de déterminer si elles sont adaptées au Canada.

¹ Blais, 2008, *To Keep or To Change First Past The Post? The Politics of Electoral Reform*, (p. 1)

² Blais, 2008, *To Keep or To Change First Past The Post? The Politics of Electoral Reform*, (p. 1)

³ Parti libéral du Canada, Réforme Électorale : <https://www.liberal.ca/fr/realchange/reforme-electorale/>

Principaux problèmes des Canadiens avec le système uninominal majoritaire à un tour

Les médias ont récemment consacré une série d'articles aux problèmes du système électoral canadien. Parmi les nombreux sujets soulevés, il y a le fait que, dans certaines circonscriptions canadiennes, les députés sont élus sans majorité absolue des voix⁴. Les citoyens s'inquiètent aussi car ils ont le sentiment qu'il ne sert à rien de voter, car leurs voix ne semblent pas compter dans le système uninominal majoritaire à un tour⁵. Une troisième préoccupation exprimée par les Canadiens se rapporte au fait que « en général, la proportion de sièges remportés par chaque parti ne correspond pas à la proportion de votes en leur faveur »⁶. Un quatrième et dernier point préoccupant du système uninominal majoritaire à un tour pour les Canadiens concerne le recours au vote tactique, qui consiste à « voter non pas pour la personne de son choix, mais pour le candidat le mieux placé pour battre le candidat qu'on aime le moins »⁷. Par conséquent, et afin de justifier le bien-fondé du processus de réforme électorale initié par le gouvernement actuel, le système qui remplacera le système uninominal majoritaire à un tour devra résoudre la plupart, voire toutes les questions soulevées par les Canadiens à l'égard de leur système électoral actuel.

Le scrutin à ballottage instantané comme alternative la plus appropriée au système uninominal majoritaire à un tour

Très désireux de remplacer le système électoral actuel, le gouvernement doit cependant trouver un système de remplacement. Dans cette section, je vais présenter des arguments en faveur du système de scrutin à ballottage instantané comme meilleure alternative au système uninominal majoritaire à un tour actuel. C'est le système électoral utilisé en Australie pour élire les membres de la Chambre des représentants depuis plus de 90 ans⁸. Historiquement, le scrutin à ballottage instantané a également été utilisé au Canada à l'échelon provincial en Alberta, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Il est important de mentionner que les partis politiques fédéraux emploient aussi ce système pour élire les dirigeants des partis.

« Dans un scrutin à ballottage instantané, les électeurs classent les candidats par ordre de préférence. Si aucun candidat ne remporte la majorité après le décompte initial des premiers choix des votants, celui qui recueille le plus petit nombre de voix est éliminé; les votes de soutien au candidat éliminé sont ensuite redistribués en fonction des préférences indiquées sur les bulletins de vote. Ce processus se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité des voix. »⁹

Avec ce système électoral, les trois principales inquiétudes des Canadiens à l'égard du système uninominal majoritaire à un tour sont résolues. Il élimine le problème des députés élus sans majorité absolue dans leur circonscription. Ensuite, il décourage le vote tactique (ou vote stratégique) puisque « le vote par choix prioritaire réduit les incitations à voter de façon stratégique; en effet, avec ce système, il est

⁴ CBC News, 2015, *The Pros and Cons of Canada's First-Past-The-Post Electoral System*

⁵ The Globe and Mail, 2016, *Electoral Reform: It's Complicated*

⁶ The Globe and Mail, 2016, *Electoral Reform: It's Complicated*

⁷ CBC News, 2015, *The Pros and Cons of Canada's First-Past-The-Post Electoral System*

⁸ Burnett and Kogan, (2015), p. 42 : *Ballot (and voter) «exhaustion» under Instant Runoff Voting: An examination of four ranked-choice elections*

⁹ Burnett and Kogan, (2015), p. 42 : *Ballot (and voter) «exhaustion» under Instant Runoff Voting: An examination of four ranked-choice elections*

difficile pour les électeurs de déterminer quels candidats seront éliminés lors des premiers tours de redistribution des voix et lesquels bénéficieront des voix redistribuées »¹⁰. Enfin, le système électoral de scrutin à ballotage instantané fait disparaître chez les électeurs l'impression que leur vote ne compte pas, puisque le second ou le troisième choix indiqué sur leur bulletin de vote pourra contribuer à déterminer le vainqueur de l'élection dans une circonscription, ce qui en fait un système plus juste que le système actuel.

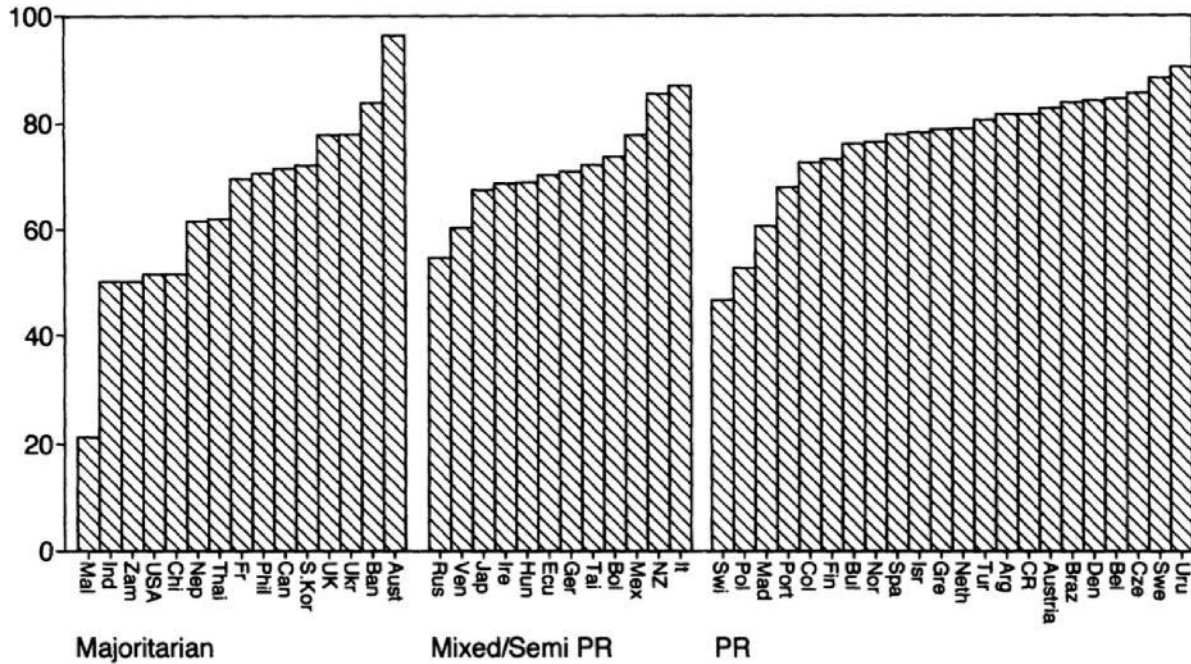
Ce système électoral est aussi l'alternative la moins complexe à mettre en œuvre par tous les organismes impliqués dans une élection fédérale. Bien sûr, Élections Canada devra produire de nouveaux bulletins de vote, former le personnel chargé des élections au traitement de ces nouveaux bulletins et lancer une campagne publique d'information sur le nouveau système à l'intention de la population canadienne. Mais la mise en place d'un scrutin à ballotage instantané exigerait moins de changements que l'adoption d'une forme quelconque de système de représentation semi-proportionnelle ou proportionnelle telle que la représentation proportionnelle mixte, le vote unique transférable ou même la représentation proportionnelle fondée sur des listes de parti (système du scrutin de liste). De plus, le scrutin à ballotage instantané permettrait de conserver la structure actuelle des circonscriptions électorales fédérales, ce qui faciliterait sa mise en œuvre. Comme le système uninominal majoritaire à un tour, le scrutin à ballotage instantané est conçu pour élire un candidat unique par circonscription, alors que les scrutins de liste à la proportionnelle et le vote unique transférable exigent plusieurs candidats par circonscription. Pour mettre en œuvre un de ces systèmes plutôt qu'un scrutin à ballotage instantané, il faudrait créer de nouvelles circonscriptions plus larges. L'implantation d'un système de représentation de type proportionnel serait coûteuse et ardue, non seulement pour le gouvernement, mais également pour les partis politiques fédéraux qui devraient présenter un plus grand nombre de candidats que dans un système uninominal majoritaire à un tour ou un système de scrutin à ballotage instantané.

Un gros problème relatif à la mise en œuvre d'un système proportionnel concerne la prédominance des gouvernements de coalition dans les États qui appliquent ce type de système électoral. Au Canada, il n'y a pratiquement jamais eu de gouvernement de coalition au pouvoir au niveau fédéral. Des tentatives en ce sens ont cependant été lancées au plan fédéral. Par exemple, on se souvient du différend entre les parlementaires de la 40^e législature du Canada en 2008-2009, lorsque les libéraux et le NDP se sont engagés à former un gouvernement de coalition minoritaire, avec l'appui du Bloc québécois sur les votes de confiance. La coalition avait prévu de battre la minorité conservatrice au pouvoir à l'aide d'une motion de censure. Hélas, le 4 décembre 2008, à la suite d'une rencontre avec le gouverneur général, le premier ministre de l'époque Stephen Harper prorogea le Parlement. En se fondant sur ces faits, il apparaît que, dans le contexte canadien, la promulgation d'un système de représentation proportionnelle se traduirait par davantage d'instabilité au niveau gouvernemental en raison du nombre croissant de gouvernements de coalition ou minoritaires. Cela aurait ensuite pour effet de multiplier les risques de voir ces gouvernements défaits par des motions de censure, ce qui conduirait finalement à réduire la durée de la période au pouvoir du gouvernement. Ainsi, la mise en place d'un système électoral de représentation proportionnelle conduirait à des conséquences

¹⁰ Burnett and Kogan, (2015), p. 47 : *Ballot (and voter) «exhaustion» under Instant Runoff Voting: An examination of four ranked-choice elections*

indésirables, notamment la création d'un État faible et indécis et la réduction de l'efficacité du gouvernement.

Considérations au sujet du vote obligatoire et du vote en ligne, leur application et leurs implications potentielles



Majoritarian	Majoritaire
Aust	Austr.
Ban	Bangl.
Ukr	Ukr.
UK	R.-U.
S.Kor	Corée S.
Can	Can.
Phil	Phil.
Fr	France
Thai	Thaïl.
Nep	Népal
Chi	Chili
USA	É.-U.
Zam	Zambie
Ind	Inde
Mal	Mal.
Mixed/Semi PR	Semi-proportionnel/mixte
It	It.
NZ	Nlle-Zél.
Mex	Mex.
Bol	Bol.
Tai	Taiwan
Ger	All.
Ecu	Équat.

Hun	Hong.
Ire	Irl.
Jap	Japon
Ven	Vénéz.
Rus	Russie
PR	Proportionnel
Uru	Urug.
Swe	Suède
Cze	Rép. tch.
Bel	Belg.
Den	Dan.
Braz	Brésil
Austria	Autr.
CR	C. Rica
Arg	Arg.
Tur	Turq.
Neth	P.-B.
Gre	Grèce
Isr	Isr.
Spa	Esp.
Nor	Norv.
Bul	Bulg.
Fin	Finl.
Col	Col.
Port	Port.
Mad	Madag.
Pol	Pol.
Swi	Suisse

Figure 1 : Systèmes électoraux par taux de participation¹¹

La politique du vote obligatoire est en vigueur dans de nombreuses démocraties, par exemple en Australie et au Brésil. On voit dans la figure 1 que son impact est important. La participation des électeurs se situe autour de 95 % en Australie et d'environ 80 % au Brésil (figure 1). Au contraire, selon la figure 1, le Canada n'a enregistré que près de 75 % de participants (ces chiffres datent de 1997, année de publication de l'article).

Stefan Krasa et Mattias K. Polborn ont établi un modèle théorique de vote payant en se demandant « si les politiques qui augmentent la participation électorale sont socialement bénéfiques »¹². Ils posent les questions suivantes : « Est-ce que le fait de sanctionner les non-votants (ou, dans le même esprit, de rétribuer les votants) modifie les résultats électoraux, par comparaison au vote volontaire? Si oui, et si le vote payant améliore les décisions sociales, ces bénéfices compensent-ils la hausse des coûts de vote résultant d'une participation plus élevée des électeurs? »¹³. Les auteurs concluent que « le vote payant induit une participation qui n'est pas pleinement équilibrée et mène souvent à des choix malheureux »¹⁴. De telles conclusions, qui renforcent les observations précédentes, montrent que la mise en œuvre du vote obligatoire est une décision qui doit être prise par les élus, selon qu'ils la considèrent comme nécessaire ou non. Cela dépendra de l'opinion des autorités au pouvoir sur ce sujet : est-ce qu'elles souhaitent élargir la participation des citoyens, au prix de mauvais choix faits par son électorat, ou préfèrent-elles laisser les électeurs voter

¹¹ Pippa Norris, (1997), p. 309 : *Choosing Electoral Systems: Proportional, Majoritarian and Mixed Systems*

¹² Krasa & Polborn, (2009), p. 276 : *Is Mandatory Voting Better than Voluntary Voting?*

¹³ Krasa & Polborn, (2009), p. 276 : *Is Mandatory Voting Better than Voluntary Voting?*

¹⁴ Krasa & Polborn, (2009), p. 276 : *Is Mandatory Voting Better than Voluntary Voting?*

volontairement, avec une chance accrue que leurs bulletins de vote reflètent des décisions éclairées? Krasa et Polborn sont arrivés aussi à une autre conclusion : « Les mesures incitatives offertes aux citoyens pour aller voter améliorent la qualité des décisions électorales et de la protection sociale. »¹⁵ Avant de prendre toute décision au sujet du vote obligatoire, il convient d'entreprendre des recherches et de réfléchir à ce type de méthodes incitatives.

D'autre part, le concept du vote en ligne est attractif à bien des égards. Il permet aux personnes à mobilité réduite de voter depuis le confort de leur domicile sans devoir se rendre dans un bureau de vote. Mais le vote en ligne s'accompagne de grands dangers. Le principal risque est d'ouvrir la voie à des failles de sécurité dans le processus électoral. Le vote pourrait en être altéré avec des conséquences sur le résultat d'une élection. Et, hormis les menaces éventuelles sur la sécurité, le coût de mise en œuvre d'un tel système serait prohibitif. Globalement, à l'heure actuelle, la mise en place d'un système de vote en ligne reste une solution irresponsable et irréaliste pour le système électoral canadien.

Conclusion

En conclusion, cet article affirme que le système électoral de scrutin à ballotage instantané constitue le premier prétendant au remplacement du système uninominal majoritaire à un tour utilisé jusqu'à présent par les Canadiens pour élire leurs représentants. Même s'il n'existe aucun système électoral idéal, le nouveau système devrait corriger les principaux défauts du système précédent. Dans ce cas, le système de scrutin à ballotage instantané résout les imperfections du système uninominal majoritaire à un tour actuel dénoncées par les Canadiens. Ce système est connu au Canada, et s'avérera bénéfique pour la démocratie canadienne.

¹⁵ Krasa & Polborn, (2009), p. 285 : *Is Mandatory Voting Better than Voluntary Voting?*

Recommandations

1. Remplacer le système électoral uninominal majoritaire à un tour actuel par un système de scrutin à ballottage instantané.
2. Avant toute décision de mise en œuvre du vote obligatoire, il est conseillé de procéder à des recherches et de réfléchir à des méthodes destinées à encourager les électeurs à se rendre au bureau de vote.
3. S'abstenir de mettre en place le vote en ligne pour les élections fédérales.

Bibliographie

1. BLAIS, A. *To Keep or To Change First Past The Post? The Politics of Electoral Reform*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
2. BURNETT, C.M., V. KOGAN. « Ballot (and voter) "exhaustion" under Instant Runoff Voting: An examination of four ranked-choice elections », *Electoral Studies*, vol. 37, mars 2015, p. 41-49.
3. CBC NEWS. *The Pros and Cons of Canada's First-Past-The-Post Electoral System*, juin 2015 (consulté en septembre 2016). Sur Internet : [cbc.ca : <http://www.cbc.ca/news/politics/the-pros-and-cons-of-canada-s-first-past-the-post-electoral-system-1.3116754>](http://www.cbc.ca/news/politics/the-pros-and-cons-of-canada-s-first-past-the-post-electoral-system-1.3116754).
4. KRASA, S., et M.K. POLBORN, « Is Mandatory Voting Better than Voluntary Voting? », *Games and Economic Behavior*, vol. 66, n° 1 (2009), p. 275-291.
5. PARTI LIBÉRAL DU CANADA. *Réforme électorale*, 2015 (consulté en 2016). Sur Internet : [libéral.ca : <https://www.liberal.ca/fr/realchange/reforme-electorale/>](https://www.liberal.ca/fr/realchange/reforme-electorale/).
6. NORRIS, P. « Choosing Electoral Systems: Proportional, Majoritarian and Mixed Systems », *International Political Science Review*, vol. 18, n° 3 (juillet 1997), p. 297-312.
7. THE GLOBE AND MAIL. *Electoral Reform: It's Complicated*, 13 mai 2016 (consulté en septembre 2016). Sur Internet : [theglobeandmail.com : <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/explainer-everything-you-wanted-to-know-about-electoralreform/article29996105/>](http://www.theglobeandmail.com/news/politics/explainer-everything-you-wanted-to-know-about-electoralreform/article29996105/).